

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2022-165

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques**

73-2022-08-10-00008 - **??** Arrêté préfectoral S CPP-PCIT n° 59-2022 portant délégation de signature à M. Jean-René RUEZ, directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00008

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 59-2022 portant  
délégation de signature à M. Jean-René  
RUEZ, directeur départemental de la police aux  
frontières de la Savoie, en matière de sanctions  
disciplinaires



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 59-2022 portant délégation de signature à  
M. Jean-René RUEZ, directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie,  
en matière de sanctions disciplinaires**

La secrétaire générale  
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 94-362 du 4 mai 1994 relatif aux adjoints administratifs et aux agents administratifs de la police nationale,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié relatif à la réforme de la police nationale,

Vu le décret n° 78-768 du 13 juillet 1978 modifié fixant certaines dispositions particulières applicables aux agents administratifs de la police nationale,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-1415 du 23 décembre 2004 modifiant le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 relatif aux adjoints de sécurité,

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801  
73018 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27  
Mél : [prefecture@savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@savoie.gouv.fr)  
Site internet : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 77-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-René RUEZ, directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-René RUEZ**, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie, à l'effet de prononcer des sanctions du 1<sup>er</sup> groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 77-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-René RUEZ, directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires, est abrogé.

**Article 3** : M. le directeur départemental de la police aux frontières de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de  
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART